

# PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT EN DEUXIÈME LECTURE

*modifiant et complétant l'ordonnance n° 58-1341  
du 27 décembre 1958 instituant une nouvelle  
unité monétaire.*

*Le Sénat a adopté, en deuxième lecture, le projet  
de loi dont la teneur suit :*

## Article premier.

Par dérogation à l'alinéa premier de l'article premier de l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958, l'application des dispositions de cette ordonnance dans les départements de la Guadeloupe, de

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 1392, 424 et in-8° 74.  
474, 481 et in-8° 86.

Sénat : 101, 104 et in-8° 18 (1959-1960).  
122 et 132 (1959-1960).

la Guyane, de la Martinique et de la Réunion est reportée à une date postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1960 qui sera fixée par décret.

Article premier bis.

..... Supprimé .....

.....

Art. 3.

..... Conforme .....

Délibéré en séance publique, à Paris, le  
22 décembre 1959.

*Le Président,*

*Signé : Georges PORTMANN.*